

PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

## 5 PRIORITÉS POUR L'EUROPE BANCAIRE ET FINANCIÈRE

**Outre la sortie de la crise, supervision bancaire, OPCVM et post-marché, crédit immobilier et paiements constituent des chantiers prioritaires pour l'Europe bancaire.**

### CONSENSUS

*Révision des directives sur les fonds propres, les OPCVM, code sur la mobilité... et surtout surveillance bancaire, ce sont les dossiers que les banques françaises souhaitent voir progresser pendant la Présidence française de l'Union européenne. Même si leur énoncé ressemble à une liste à la Prévert, il s'agit d'un ensemble cohérent de mesures pour poursuivre la construction de l'Europe bancaire et financière et contribuer à la stabilité des acteurs bancaires européens, dans l'intérêt des entreprises comme des particuliers.*

*Interrogé sur ses attentes, le gouverneur de la Banque de France a cité des objectifs analogues en insistant sur le renforcement de la supervision et l'harmonisation des fonds propres.*

*Plus inattendu, mais encourageant, une large majorité d'Européens\* a le sentiment que l'Europe pèserait plus fort sur l'économie mondiale s'il y avait une Europe bancaire forte, même s'ils sont peu nombreux à connaître les travaux en cours...*

\* Enquête Ifop Les Européens et l'argent, juin 2008

À l'approche de la présidence française de l'Union européenne, la FBF a présenté à Bruxelles son analyse des priorités des six prochains mois dans le domaine bancaire et financier. Elle a identifié cinq axes prioritaires pour assurer la stabilité du secteur bancaire et financier européen et sa compétitivité dans le contexte mondial.

### Première priorité : sortir de la crise

La FBF préconise l'adoption de mesures structurelles permettant de faire repartir le marché sur des bases saines. Il faut notamment assujettir tous les organismes prêteurs à une supervision prudentielle de type bancaire et revoir le rôle et les devoirs des agences de notation. Sur ce dernier sujet, la Commission envisage d'ailleurs de proposer un texte. La coordination européenne des autorités nationales de supervision doit être renforcée. Il est également essentiel d'améliorer la transparence et d'adapter

les méthodes de valorisation comptable des produits structurés peu liquides. La crise a mis en évidence pour tous les conséquences des IFRS en cas de dysfonctionnement des marchés, et les discussions avancent. Enfin, à long terme il faut réfléchir à la procyclicité<sup>1</sup> des réglementations s'appliquant aux banques, comme le recommande le Forum de Stabilité Financière. En période de crise, quand les banques s'efforcent de maintenir leurs fonds propres, il paraît difficile de leur imposer un niveau supérieur.

### Supervision bancaire : vers une logique européenne

La fragmentation actuelle de la supervision bancaire au niveau national nuit à l'efficacité de la surveillance ; la crise financière

... / ...

3 questions à  
**Jean-François Pons, FBF,**  
Délégué aux Affaires  
Européennes et Internationales

1. Variabilité excessive aux fluctuations du cycle économique

montre encore davantage la nécessité d'une surveillance adaptée à la dimension des groupes paneuropéens. La Commission devrait publier une proposition de révision de la directive CRD à l'automne 2008, ce sera l'occasion de rénover le dispositif. Ses propositions de modifications faites en avril 2008 vont dans le bon sens, en reconnaissant officiellement le collège des superviseurs et le rôle du CEBS<sup>2</sup>. Les banques françaises souhaitent toutefois aller plus loin. La coopération et la convergence des pratiques pourraient être renforcées, notamment si le collège de superviseurs était dirigé par le superviseur de la maison mère, avec une organisation claire des responsabilités. La FBF préconise parallèlement un renforcement du rôle du CEBS pour permettre des pratiques plus homogènes. Le Conseil Ecofin du 14 mai 2008 a marqué une avancée dans ce sens, en plaidant pour un renforcement des collèges de superviseurs et en attribuant un rôle de coordination au superviseur de la maison-mère.

## Marchés financiers : achever l'intégration

Pour achever l'intégration des marchés financiers, les travaux doivent se poursuivre dans la gestion d'actifs et le post-marché.

■ **OPCVM.** Le cadre européen régissant les OPCVM repose aujourd'hui sur une directive de

1985. Or, ce marché est désormais transfrontière et croît très rapidement : l'actif net des OPCVM en Europe a augmenté de 77 % en 7 ans. La France en est le 2ème pôle européen, avec 2 000 milliards d'euros d'actifs à fin 2007 (source EFAMA/AFG).

La FBF soutient la création d'un marché européen de la gestion d'actifs, et espère que la Commission publiera une proposition de révision de la directive OPCVM. Elle souhaite notamment un passeport européen des sociétés de gestion, qui leur permettrait de développer leurs activités à partir d'un seul pays.

■ **Code de conduite.** Par ailleurs, le code de conduite des infrastructures "compensation et règlement-livraison" doit être rigoureusement suivi. Certains engagements sont encore en deçà des attentes des émetteurs et des opérateurs, notamment sur la comparabilité des services ou sur la séparation comptable des activités. Le conseil Ecofin de juin 2008 a d'ailleurs souligné que ces points devaient être améliorés.

■ **Plate-forme.** Enfin, les banques françaises sont favorables à la mise en place d'une plate-forme unique de dénouement des opérations sur titres libellés en euros (Target 2 Securities), pour une plus grande efficacité des systèmes européens de règlement-livraison.

La FBF souhaite toutefois que la gouvernance du projet associe pleinement les utilisateurs et que toutes les infrastructures puissent y participer.

## Banque de détail : poursuivre l'intégration

Les banques françaises soutiennent l'intégration des marchés européens de détail. La FBF regrette ainsi que le programme présenté par la Commission fin 2007 soit avant tout axé sur la demande et n'encourage pas suffisamment l'offre de services bancaires au-delà du territoire national. Par ailleurs, la Commission n'a prévu aucune proposition législative en 2008. Or, la FBF estime que l'intégration des services financiers de détail ne pourra progresser qu'au travers de directives de pleine harmonisation ciblée. Dans cette perspective, elle soutient les travaux sur le crédit immobilier (voir page 3).

## Paiements : permettre la réalisation des projets européens

L'harmonisation des moyens de paiement est un enjeu majeur pour l'Europe. A cet effet, il est indispensable d'aboutir à une transposition harmonisée de la Directive sur les Services de Paiement, alors que 23 dispositions sont laissées à l'appréciation des Etats membres. Une clarification des règles économiques applicables pour les services entre banques est également nécessaire. Le flou juridique actuel sur les commissions interbancaires compromet gravement le lancement du débit direct (prélèvement) et les travaux pour la conformité des opérations cartes, dans le cadre du SEPA (Single Euro Payments Area). ■

2. Committee of European Banking Supervisors : il regroupe les autorités nationales de supervision bancaire des pays de l'UE.

### 3 QUESTIONS À JEAN-FRANÇOIS PONS, Délégué aux Affaires Européennes et Internationales à la FBF

#### Europe de la banque de détail : les réflexions en cours

#### 1. Quels sont les projets 2008 de la Commission en banque de détail ?

Aucune proposition législative n'est prévue en 2008 dans ce domaine, ce que regrette la FBF. La Fédération plaide en effet depuis longtemps pour l'intégration des marchés bancaires de détail, et celle-ci passe notamment par des directives de pleine harmonisation ciblée. Cette intégration serait favorable aux consommateurs, en leur assurant des règles de protection harmonisées, une offre enrichie et une meilleure comparabilité, et aux prêteurs, en permettant des économies d'échelle, une meilleure répartition des risques et en stimulant l'innovation.

A défaut de proposition législative, la Commission a cependant lancé une série de chantiers sur les services financiers de détail, en particulier sur le crédit immobilier. Ces travaux doivent déboucher sur des orientations concrètes pour de futures mesures dans ce domaine.

La FBF, favorable au développement d'un marché européen du crédit immobilier, participera activement à ces travaux. Elle rappellera notamment que la caution, très répandue en France, doit être prise en considération, au même titre que l'hypothèque.

Elle apporte en effet aux consommateurs des avantages importants en termes de prix et de souplesse.

#### 2. Où en sont les travaux sur la mobilité bancaire ?

L'industrie bancaire européenne travaille depuis plusieurs mois sur le sujet. Je préside le groupe de travail créé spécialement par l'EBIC (European Banking Industry Committee), suite à la demande de la Commission de novembre 2007. Nous partons d'une situation marquée par une forte disparité entre les pays : certains ont des codes très détaillés, d'autres - 15 pays sur 27 - n'ont ni code, ni réglementation. Le groupe est en train de finaliser un code européen comportant des principes communs d'aide à la mobilité bancaire susceptibles d'être déclinés au plan national. Aujourd'hui, la mobilité des clients peut en effet être facilitée par la concurrence et l'autorégulation, comme le montre l'exemple français.

Une récente étude de la Commission européenne montre cependant qu'avant même la mobilité, des progrès importants restent à faire en matière de ban-

carisation des citoyens européens. Seuls deux tiers des habitants des dix nouveaux Etats membres sont bancarisés. La France fait partie des pays bénéficiant des taux de bancarisation les plus élevés (98 %), pour une moyenne de 93 % dans l'UE à 15.

#### 3. L'éducation financière fait partie des sujets de la Commission. Qu'en pensez- vous ?

La FBF partage les conclusions de la Commission européenne sur l'importance de l'éducation financière du public et la nécessité de l'améliorer. Elle va suivre attentivement les travaux annoncés (réseau européen de formateurs, base de données en ligne des programmes nationaux, groupe d'experts...) inspirés des meilleures pratiques en Europe.

La FBF a développé depuis 2004 le programme pédagogique « Les

clés de la banque », qui répond, notamment via un site Internet, aux questions les plus courantes en matière de gestion d'argent, des moyens de paiement, etc. Une collection de mini-guides est par

ailleurs distribuée largement et gratuitement. Enfin la Fédération est associée à l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP).

Au-delà des initiatives propres à l'industrie bancaire, il ne faut pas oublier que l'amélioration de l'éducation financière relève de toutes les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics. ■

**La France fait  
partie des pays  
bénéficiant  
des taux  
de bancarisation  
les plus élevés.**

## AERAS : les banques mobilisées pour informer

Les banques ont déployé un dispositif important pour informer leurs clients sur la convention AERAS. Le succès de cette convention visant à améliorer l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé repose en effet sur une information le plus en amont possible.

- Les banques ont mis en place près de 400 référents pouvant répondre aux questions des candidats à l'emprunt concernés par la convention.
- Les professionnels ont également mis à la disposition du public un serveur vocal : 0821 221 021 (0,12 euros/min). 8 237 appels y ont été enregistrés en 2007.
- Dans les simulations de prêt remises aux clients, toutes les banques mentionnent également l'existence de la convention, ainsi que les coordonnées du référent ou le numéro commun aux professionnels de la banque et de l'assurance.
- Enfin, la FBF a diffusé près d'1 million de mini-guides sur la nouvelle convention, sans compter les publications des banques et les téléchargements sur les sites de la FBF et des banques.

Ces efforts ont porté leurs fruits : 7 200 dossiers ont été reçus par le pool des risques aggravés au cours de 2007, soit autant qu'entre 2001 et 2006. Le renforcement de l'information diffusée explique en partie cet afflux de demandes (source FFSA).

## Le recrutement dans les banques en 2007 s'est poursuivi à un rythme élevé

Avec près de 11 %, le taux d'embauche<sup>1</sup> dans les banques a atteint un niveau élevé en 2007, comme les années précédentes, selon la dernière enquête emploi AFB. Au total en 5 ans, les banques ont recruté près de 180 000 personnes. Les jeunes de moins de 30 ans représentent en 2007 près des deux tiers des recrutements.

Les banques recrutent de plus en plus des profils fortement qualifiés, du fait de la transformation des métiers, de la complexification des produits et des exigences des clients. Ainsi, près de 44 % des embauches concernent des niveaux bac + 4/5 en 2007.

### Une ouverture à des profils diversifiés

Les banques recrutent toutefois plus de 14 % de leurs collaborateurs avec un niveau inférieur au bac, bac ou bac +1. Les jeunes recrues bénéficient alors soit de formations en alternance, soit d'une formation continue immédiatement après l'embauche, pour qu'elles puissent occuper par la suite des postes de niveau bac +2. Les banques mènent en effet de nombreux projets-pilotes visant à intégrer des publics jeunes ou des demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification faible par rapport aux besoins des métiers bancaires.

1. Taux d'embauche = nombre d'embauches année n / effectifs année n -1.

## Le chiffre du mois

# 42 millions

de clients sont équipés d'une convention de compte à fin 2007, soit près de 75 % des clients particuliers. Le nombre de clients équipés progresse régulièrement et rapidement depuis 2003 : ils étaient 17 millions à en bénéficier fin octobre 2004, et 34,4 millions à fin 2006.

## Sécurité des opérations bancaires : un guide évolutif

Pour tenir compte des évolutions des technologies, des pratiques et des fraudes, la FBF a mis à jour son guide sur la sécurité des opérations bancaires, comme elle le fait régulièrement. La version de 2008 donne ainsi des recommandations pour un usage en toute sécurité des téléphones portables, des assistants personnels ou encore du Wifi. Le guide rappelle également les principaux pièges à éviter, ainsi que les bonnes pratiques à adopter en vacances.

Consultez le guide sur [www.fbf.fr](http://www.fbf.fr) rubrique "repères / mini-guides".

## 87 pays

Les établissements de crédits français étaient présents dans 87 pays début 2007, au travers de 963 implantations dans le monde, dont près de 53 % en Europe. (Source : rapport de la Commission bancaire 2007)